

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes Flandre Intérieure
Centre Directionnel
41, avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny

59190 HAZEBROUCK

RECOMMANDE AVEC AR

N° 285/PE

Lille, le

05 MARS 2018

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 04 mai 2017, vous avez déposé une demande d'autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) pour l'aménagement de la zone d'activités économiques - ZAE du Pays des Géants sur la commune de STEENVOORDE, dossier enregistré sous le n° 59-2017-00077.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral en date du 23 février 2018 relatif à cette demande.

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent (cf. article 12 de l'arrêté préfectoral).

Patrick PRYBE, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03.28.03.84.31 – mail : patrick.prybei@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSÉ

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

N° 286/PE

Monsieur le Maire de la commune de STEENVOORDE
Mairie de Steenvoorde
Place du Docteur Jean Marie Ryckewaert

59114 STEENVOORDE

Lille, le 05 MARS 2018

Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre Intérieure a déposé une demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau concernant l'aménagement d'une zone d'activités économiques – ZAE du Pays des Géants sur la commune de STEENVOORDE, en date du 04 mai 2017.

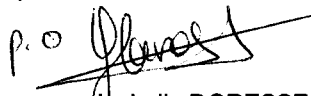
Vous trouverez, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois au moins, **copie de l'arrêté préfectoral, en date du 23 février 2018.**

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Patrick PRYBE, en charge de l'instruction de ce dossier enregistré sous le n° 59-2017-00077, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03.28.03.84.31 – mail : patrick.prybe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau Environnement,


Isabelle DORESSE

Copie à Monsieur le chef de la Délégation territoriale des Flandres